



COGNE ACCIAI SPECIALI S.p.a.

Via Paravera, 16
I-11100 AOSTA
Tel.: +39.0165.3021
Fax : +39.0165.43779

Aosta, le 30 août 2021

Objet : Règlement U.E 1907/2006 “REACH”.

Cher client,

Le Règlement Européen 1907/06 nommé REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals) dicte les règles pour la gestion des substances chimiques, impliquant nécessairement un échange d'informations entre clients et fournisseurs.

Nous vous informons que la Société Cogne Acciai Speciali s.p.a. garantit la correcte exécution de toutes les obligations imposées par les normes de la Communauté Européenne, que ce soit en tant qu'importateur que fournisseur.

En particulier, l'interprétation du Règlement REACH et les directives ECHA définissent nos produits comme étant:

- D'une part, des “articles”; par conséquent, ceux-ci ne sont pas soumis à l'enregistrement relatif aux composants
- D'autre part, des alliages de métaux (mélanges) qui, par contre, eux sont soumis à la rédaction des MSDS.

Nous signalons en outre qu'aucune des substances SVHC (Substance of Very High Concern) incluses dans la liste SVHC et soumises aux règlements sur les modifications à l'annexe XVII (y compris l'UE2020/2081 – UE2020/2096 – UE2020/2160 – UE2021/57) n'est présente dans nos produits. En particulier, il convient de noter qu'aucune des substances SVHC n'est présente dans nos produits à des concentrations égales ou supérieures à 0,1% en poids aux fins de la notification SCIP (Directive UE 2018/851).

Les substances désignées pour l'insertion finale dans l'annexe XIV ne sont pas présentes dans nos produits en concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids.



COGNE ACCIAI SPECIALI S.p.a.

La Cogne Acciai Speciali s.p.a. dont le siège social se trouve à Aoste (Italie), a effectué l'enregistrement des substances Fer, Chrome, Nichel et Molybdène en cas d'importations extra – communautaires.

Etant-donné notre engagement pour le respect des normes en vigueur, il vous sera possible, en tant qu'utilisateur final des substances que nous avons enregistrées en amont, libéré de tout devoir ou toute responsabilité, de continuer à vous approvisionner auprès de notre société et des sociétés dont C.A.S. est le représentant exclusif, ainsi qu'auprès de tout le réseau commercial dans le respect du règlement REACH.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des prochaines mises-à-jours en conformité avec le Règlement, de façon à garantir le respect des normes obligatoires et la participation en aval des utilisateurs de nos produits.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Dott.ssa Claudia Sacchetto

Cogne Acciai Speciali S.p.A.

Tel +39 0165 302486 Fax +39 0165 302296

e-mail: claudia.sacchetto@cogne.com

Ferruccio Trombini

Responsable REACH